



TROC ET PUCES 2026

Dimanche 14 juin 2026

Complexe sportif – 9 Hent Kastell – 29950 Clohars-Fouesnant

Organisé par CAP ROSE

Article 1 – Organisation

Cette manifestation extérieure est organisée par l'association CAP ROSE.

Article 2 – Déclaration sur l'honneur

Conformément à l'article 331-9 du code pénal, les participants non professionnels attestent n'avoir pas participé à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile.

Article 3 – Droits d'inscription

EMPLACEMENTS COUVERTS (tables et chaises fournies, 2 chaises par table) :

SURFACE	TARIF
3 mètres	15 €
6 mètres	30 €
9 mètres	45 €
Portant (2m max)	5 €

EMPLACEMENTS NON COUVERTS :

SURFACE	TARIF
3 mètres	12 €
6 mètres	24 €
9 mètres	36 €
Portant (2m max)	5 €

Article 4 – Pièces obligatoires

Les exposants doivent se munir le jour de la manifestation d'une pièce d'identité conforme au bulletin d'inscription.



Article 5 – Responsabilité

Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité de l'exposant (perte, vol ou casse).

Article 6 – Portants

Un seul portant est autorisé par exposant, d'une longueur maximale de 2 mètres et ne dépassant pas l'emplacement attribué.

Article 7 – Stands

Le stand est strictement personnel et ne peut en aucun cas être partagé ou rétrocédé.

Article 8 – Horaires

Accueil des exposants à partir de 6h30.

Fin de l'installation impérative avant 8h30.

Remballage autorisé à partir de 17h30.

Article 9 – Droit de refus

L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant susceptible de troubler le bon déroulement de la manifestation.

Article 10 – Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le 1er juin 2026.

Article 11 – Restauration

Restauration sur place (boissons chaudes et fraîches, viennoiseries, crêpes, hot dogs).

Une boisson est offerte aux exposants par tranche de 3 mètres.

Pris connaissance le :

Signature :



TROC & PUCES 2026

Dimanche 14 juin 2026

Complexe sportif – 9 Hent Kastell – 29950 Clohars-Fouesnant

Organisé par CAP ROSE

BULLETIN DE RÉSERVATION

Informations – Particulier

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Pièce d'identité (nature et numéro) :

Délivrée par : le :/...../.....

Marque et immatriculation du véhicule :

Informations – Professionnel

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Numéro de registre du commerce :



Délivré par : le :/...../.....

(Joindre un extrait K-bis à l'inscription)

Marque et immatriculation du véhicule :

Nature des objets exposés

.....

Réservation d'emplacement

Par tranche de 3 mètres – tables et chaises fournies (cocher la ou les cases souhaitées) :

EMPLACEMENTS COUVERTS*		EMPLACEMENTS NON COUVERTS	
SURFACE	TARIF	SURFACE	TARIF
3 mètres	15 €	3 mètres	12 €
6 mètres	30 €	6 mètres	24 €
9 mètres	45 €	9 mètres	36 €
Portant (2m max)	5 €	Portant (2m max)	5 €

**Emplacements couverts (tables et chaises fournies, 2 chaises par table)*

Déclaration

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et déclare l'accepter sans réserve.

Conformément à l'article 331-9 du code pénal, les participants non professionnels attestent sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile.

Fait à :

Le :

Signature :

Modalités d'inscription

Les inscriptions seront validées uniquement à réception du bulletin dûment complété et signé, accompagné du règlement par chèque établi à l'ordre de CAP ROSE.

Le dossier complet devra parvenir au plus tard le 30 mai 2026 à l'adresse indiquée ci-dessous :
CAP ROSE – 156 route de Mestrezec - 29170 Fouesnant



TROC ET PUCES 2026

Dimanche 14 juin 2026

Complexe sportif – 9 Hent Kastell – 29950 Clohars-Fouesnant

Organisé par CAP ROSE

Article 1 – Organisation

Cette manifestation extérieure est organisée par l'association CAP ROSE.

Article 2 – Déclaration sur l'honneur

Conformément à l'article 331-9 du code pénal, les participants non professionnels attestent n'avoir pas participé à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile.

Article 3 – Droits d'inscription

EMPLACEMENTS COUVERTS (tables et chaises fournies, 2 chaises par table) :

SURFACE	TARIF
3 mètres	15 €
6 mètres	30 €
9 mètres	45 €
Portant (2m max)	5 €

EMPLACEMENTS NON COUVERTS :

SURFACE	TARIF
3 mètres	12 €
6 mètres	24 €
9 mètres	36 €
Portant (2m max)	5 €

Article 4 – Pièces obligatoires

Les exposants doivent se munir le jour de la manifestation d'une pièce d'identité conforme au bulletin d'inscription.



Article 5 – Responsabilité

Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité de l'exposant (perte, vol ou casse).

Article 6 – Portants

Un seul portant est autorisé par exposant, d'une longueur maximale de 2 mètres et ne dépassant pas l'emplacement attribué.

Article 7 – Stands

Le stand est strictement personnel et ne peut en aucun cas être partagé ou rétrocédé.

Article 8 – Horaires

Accueil des exposants à partir de 6h30.

Fin de l'installation impérative avant 8h30.

Remballage autorisé à partir de 17h30.

Article 9 – Droit de refus

L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant susceptible de troubler le bon déroulement de la manifestation.

Article 10 – Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après le 1er juin 2026.

Article 11 – Restauration

Restauration sur place (boissons chaudes et fraîches, viennoiseries, crêpes, hot dogs).

Une boisson est offerte aux exposants par tranche de 3 mètres.

Pris connaissance le :

Signature :